VILLE DE NAY	**DROIT DE VOIRIE - TERRASSES** Tarifs à compter du 1er janvier 2024 (délibération du 13/12/2023)

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	REDEVANCE
Terrasse ouverte sans emprise au sol sans traversée de rue	M²	Annuelle	6.62 €
Terrasse ouverte sans emprise au sol avec traversée de rue	M²	Annuelle	3.31 €
Terrasse couverte avec emprise au sol (style auvent)	M²	Annuelle	8.82 €
Terrasse ou contre-terrasse couverte avec construction légère à usage commercial	M²	Annuelle	15.44 €
Tables sur trottoirs tous commerces (sauf restaurants, brasserie, snacking)	Unité	Annuelle	16.54 €